

Finances Communales : Présentation des résultats du Compte Administratif 2018 de la Ville de Gentilly et du Legs Debray.

Avant le 30 juin de chaque année le Conseil Municipal doit adopter les comptes de l'année précédente.

Ces comptes sont composés de deux documents suivant le principe de la séparation du comptable et de l'ordonnateur :

- Le Compte Administratif qui retrace la comptabilité du Maire (l'Ordonnateur)
- Le Compte de Gestion qui présente la comptabilité du Trésorier Principal (le Comptable).

Les deux sections du Budget présentent des résultats séparés.

Les Résultats et les Restes à Réaliser ont été repris dans la comptabilité de l'année lors de l'adoption du Budget Primitif 2019 au mois d'avril dernier.

Le compte administratif **2018** se présente comme suit (voir les tableaux annexés) :

VILLE

Bilan global :

Section d'investissement

Dépenses totales : 16.359.552,91€

Recettes totales : 5.440.786,78€

Soit un **solde d'exécution à la clôture de -10.918.766,13€**, identique au Compte de Gestion 2018 présenté par Madame la Trésorière Principale. Le montant important du solde d'exécution provient de l'impossibilité technique de procéder sur le budget Ville aux écritures de cession de l'Hôtel Cécilia en 2018 (bien que le produit de la vente ait été dûment encaissé), en effet la valeur du bien inscrite à l'Actif du budget annexe legs Debray devait être préalablement transférée à l'Actif de la Ville. Les conditions de correction de cette « anomalie » ont été prévues au Budget Primitif 2019. Ce produit de cession de 10.200.000,00€ est comptabilisé en restes à réaliser.

En tenant compte des restes à réaliser (Dépenses : 1.755.929,45€ et Recettes : 13.005.531,08€) la **section d'investissement dégage un excédent de 330.835,50€**.

Section de fonctionnement.

Dépenses totales : 42.016.536,24€

Recettes totales : 42.697.680,89€

Soit un **excédent de clôture de 681.144,65€**, identique au Compte de Gestion 2018 présenté par Madame la Trésorière Principale, La section d'investissement **étant excédentaire, cet excédent sera repris en totalité en section de fonctionnement sur l'exercice 2019**.

Analyse détaillée :

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement 2018 de 330.835,50€ provient d'un ensemble de moins-values de dépenses sur des opérations réalisées ou en restes à réaliser pour 184.366,03€ (tout chapitre confondu) combiné au remboursement par la Caisse de Dépôts et Consignation du cautionnement versé

dans le cadre de la préemption consécutive à la DIA au 71 rue Paul Vaillant Couturier de 165.000,00€ retirée ensuite par le vendeur. Ce reversement tardif fin 2018 était non prévu au budget.

Dépenses d'équipement brut

Les Dépenses mandatés sur l'année 2018 :

Les dépenses d'équipement brut (chapitres 204, 20, 21 et 23) sont réalisées à la clôture à hauteur de 1.304.479,87€ soit 41%.

Ce niveau de réalisation, en repli par rapport à 2017 (75%), s'explique par le peu de paiements réalisés au titre des Autorisations de Programme en 2018 du fait du temps requis pour les réceptions définitives et les clôtures comptables qui n'interviendront en 2019 :

Les Autorisations de Programme

Situation des Autorisations de Programme dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain se présente ainsi :

- La reconstruction de l'école J Lurçat (autorisation de programme de 9.033.000€) débutée en 2012 est comptablement mandatée à 98% fin 2018.
- La construction du gymnase C. Leroux et de la maison régionale des sports (autorisation de programme de 8.685.000€) est mandatée fin 2018 à hauteur de 98%.
- L'aménagement des berges de l'A6a et des espaces publics (autorisation de programme de 4.489.200€) est payé à 95% en 2018.

Dans le détail, les paiements de l'année 2018 pour ces opérations sont comptabilisés comme suit :

- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitres 21 & 23) : **214.482,04€**
- Réalisation du gymnase C Leroux et de la maison régionale des sports (chapitre 23) : **16.643.13€**
- Aménagement berges A6a et des espaces publics (chapitre 23) : **46.801,72€**

Autres opérations d'équipement brut (chapitres 204, 20, 21 et 23) :

- Travaux, mobiliers, matériels et informatiques services administratifs (chapitres 21 & 23) : **478.814,54€**
Dont : Matériels et logiciels informatique : 90.482,33€ / Remplacement de véhicule VL : 53.766,15€ / Travaux divers dans les bâtiments 112.042,96€ / Poses d'alarme : 22.790,40€ / Refonte du portail internet : 22.036,40€ / Remplacement du copieur couleur de l'atelier d'impression : 57.960,00€.
- Travaux, mobiliers et matériels dans les écoles (chapitres 21 & 23) : **161.549,56€**
Dont : Mobiliers et matériels scolaire : 30.976,89€ / Travaux locaux scolaires maternels et primaires : 57.923,60€ / Travaux locaux de restauration 28.062,49€.
- Travaux, mobiliers et matériels espaces verts et entretien voirie (chapitres 21 & 23) : **99.963,62€**
Dont : Acquisition d'une micro balayeuse : 76.077,62€.
- Travaux, mobiliers et matériels sports (chapitres 21 & 23) : **51.920,92€**
Dont : Travaux au complexe Baquet-Cerdan : 45.943,84€.
- Travaux, mobiliers, matériels dans centres socio-éducatifs (chapitres 21 & 23) : **49.108,74€**
Dont : Travaux centre d'Excideuil : 33.120,60€.
- Travaux, mobiliers et matériels culture (chapitres 21 & 23) : **43.485,17€**
Dont : Travaux d'étanchéité à la médiathèque : 27.723,18€.
- Etude urbaine avenue Paul Vaillant-Couturier (chapitre 204) : **42.752,00€**
- Travaux, mobiliers et matériels santé (chapitres 21 & 23) : **22.510,45€**
Dont : Travaux de sécurisation des locaux des Kinésithérapeutes au CMS : 12.655,20€.

- Travaux église : **15.359,50€**

Les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent 1.755.929,45€ :

Au titre des Opérations dans le cadre de l'ORU :

- Aménagement des berges de l'A6a (chapitre 23) : **221.620,08€**
- Reconstruction de l'école maternelle J Lurçat (chapitre 23) : **174.904,18€**
- Réalisation du gymnase C. Leroux (chapitre 21 & 23) : **147.786,45€**

Soit **544.310,71€**

Les autres dépenses en restes à réaliser les plus significatives sont :

- Travaux, mobiliers, matériels et informatiques services administratifs (chapitres 21 & 23) : **323.989,93**
Dont : Matériels et logiciels informatique 74.700,47€ / Remplacement de véhicule VL : 50.010,00€ / Travaux divers dans les bâtiments, notamment la gestion centralisée du chauffage de l'ilot mairie : 102.359,16€ / Refonte du portail internet : 22.551,60€.
- Travaux, mobiliers et matériels dans les écoles (chapitres 21 & 23) : **229.072,86€**
Dont : Travaux locaux scolaires maternels et primaires : 186.289,20€, ce montant comporte les crédits finançant les travaux de rehaussement de la clôture de l'école Victor Hugo.
- Travaux, mobiliers et matériels espaces verts et entretien voirie (chapitres 21 & 23) : **28.645,98€**
Dont : La création d'un espace de jeux pour enfants dans le jardin de la paix : 25.000€.
- Travaux, mobiliers et matériels sports (chapitres 21 & 23) : **221.538,27€**
Dont : Travaux complexe Baquet-Cerdan : 134.281,28€ ce montant comporte les crédits finançant le remplacement du sol du plateau central / Installation de matériels sportifs terrain V. Hugo : 43.000,00€ / Travaux tribunes G. André : 23.697,28€.
- Travaux, mobiliers, matériels dans centres socio-éducatifs (chapitres 21 & 23) : **121.366,98€**
Dont : Travaux centre d'Excideuil : 105.645,60€.
- Travaux, mobiliers et matériels culture (chapitres 21 & 23) : **35.556,68€**
Dont : Travaux à la médiathèque : 30.759,92€.
- Aménagements Urbains : **78.784,00€**
Dont : Subvention à OPALY pour la réalisation d'aires de jeux au Chaperon vert : 66.000,00€
- Etude urbaine avenue Paul Vaillant-Couturier (chapitre 204) : **29.538,00€**
- Travaux, mobiliers et matériels santé (chapitres 21 & 23) : **139.901,61€**
Dont : renouvellement de matériels CMS (chapitre 21) financé par le don Vignerons : 128.741,88€
- Travaux église : **15.720,00€**

Les Opérations financières (chapitres 27)

- Cautionnement au titre de la préemption suite à la DIA au 71 rue Paul Vaillant Couturier : **165.000,00€**
Cette dépense fera l'objet d'un remboursement inscrit en Restes à réaliser pour un montant identique de 165.000€, la DIA ayant été retirée par le propriétaire du bien.

Recettes d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement sont encaissées pour **3.197.967,23€** soit **20 %**.

Les Autorisations de Programme

Les recettes liées au financement des Autorisations de Programme n'ont pas évoluées en 2018, les montants attendus étant constitués des soldes ne pouvant être encaissés qu'après l'achèvement complet des opérations de dépenses, ce qui ne sera le cas qu'en 2019.

Autres recettes d'investissement :

- Fonds de Compensation de la TVA (chapitre 10) pour **308.600,00€**
- Taxe d'aménagement (chapitre 10) pour **234.433,40€**
- Produit des amendes de Police (sur la base des PV dressés en 2017, chapitre 13) : **93.827,00€**
- Subvention pour l'étude urbaine av. P Vaillant-Couturier (chapitre 13) : **51.402,12**
- Subvention de l'agence de l'eau pour le passage au « 0 phyto » (chapitre 13) : **39.028,00€**
- Réserve parlementaire pour l'acquisition de la balayeuse (chapitre 13) : **15.000,00€**

S'y ajoute l'Excédent de fonctionnement capitalisé 2017 (article 1068) pour **2.449.344,09€**

Les Restes à Réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à **13.005.531,08€** s'y trouvent comptabilisés :

- Le produit de la cession de l'hôtel Cécilia (chapitre 024), comme indiqué plus haut, pour **10.200.000,00€**
- Les subventions accompagnant les opérations pour : **1.396.333,08€** (chapitre 13) essentiellement conditionnées par la réalisation des chantiers de l'Opération de Renouvellement Urbain pour **1.295.755,41** soit :

Subventions pour l'aménagement des berges A6a : **1.051.664,77€**
Subventions pour la construction du gymnase C Leroux : **161.305,20€**
Subventions pour la reconstruction école J Lurçat : **82.785,44€**

- Autres **cessions de biens** pour **558.198,00€** (chapitre 024) composées essentiellement de :

La cession de travaux à OPALY pour **208.418,00€** comprise dans l'APCP des berges de l'A6a
Le produit attendu de la cession du 58 rue R Lefebvre pour **600.000,00€**.
Le produit attendu de la cession 35 rue de la Division Leclerc pour **280.000,00€**.
Le produit attendu de la cession du 25 rue Pascal pour **155.000,00€**.

L'Annuité de la Dette au Compte Administratif 2018

(Voir l'état de la dette en annexe du document CA 2018)

L'année 2018 est marquée par le désendettement de la Ville de sorte de retrouver des marges de manœuvres financières pour les années à venir.

Le paiement du capital (articles 1641 et 16441) s'élève globalement à **11.441.300,35€**. Il se compose du capital de la dette « annuelle » des emprunts à rembourser sur l'année pour **4.645.418,84€** et du remboursement par anticipation de trois emprunts pour **6.795.881,51€**. Le financement de la dette en capital est assuré par l'autofinancement et les fonds propres de la section d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement et produits des cessions)

Les intérêts payés au titre de la dette « annuelle » (article 66111) s'élèvent à **640.263,69€**

En lien direct avec le remboursement anticipé d'emprunts : **54.142,39€** (articles 6688) sont consacrés aux frais induits par cette opération.

Section de fonctionnement

L'excédent dégagé par la section d'un montant de **681.144,65€** provient pour moitié des dépenses et recettes courantes et pour l'autre moitié de la non-réalisation en 2018 des opérations de boni et de participation de la Ville aux ZAC Lenine et Porte de Gentilly pour un solde de **383.006,00€**. Ces opérations seront comptabilisées en 2019 au budget de l'Etablissement Public Territorial (GOSB) abondé du boni de clôture de la ZAC Lenine estimé à **410.000€**, encore non comptabilisé. Le solde positif issu

des ZAC viendra minorer en 2019 le Font de Compensation des Charges Territoriales versé par Gentilly au GOSB. (voir détails à la suite)

Dépenses

Les dépenses réelles sont réalisées à **97 %**.
Elles dégagent une moins-value totale de **1.277.634,80€**.

Les **moins values de dépenses** significatives émanent de trois chapitres :

- **67 « Charges exceptionnelles »** (réalisé à 24 %) soit une moins-value de **824.340,86€**.
- **011 « Charges à caractère général »** (réalisé à 94 %) soit une moins-value de **325.926,31€**.
- **66 « Charges financières »** (réalisé à 84 %) soit une moins-value de **117.593,20€**.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Ce chapitre comporte, des dépenses à caractère technique comme les corrections sur exercice antérieur et les dépenses correspondant à des aides décidées par le conseil municipal (Bourses de rentrée scolaire et allocations. En 2018 y était prévu la participation de la Ville à l'équilibre de la ZAC Lénine pour **810.000,00€**. Les ZAC ayant été transférées à Etablissement Public Territorial (GOSB), cette dépense n'est plus à la charge directe de la Ville ce qui dégage une moins-value de dépenses globale à ce chapitre de **824.340,86€**.

Chapitre 011 Charges à caractère général

Comme toujours, pour ce chapitre, les moins-values sont formées par une multitude de lignes, néanmoins se distinguent à l'article, les résultats suivant :

6288 « Autres services extérieurs » : **59.580,04€**, soit 11 % du crédit initial.

Cet article comporte 53 lignes de crédits. La moins-value s'avère diffuse, seul se dégage la Délégation de service au SIIM avec - 11.232,00€ selon les interventions réalisées.

60628 « Autres fournitures non stockées » : **32.024,49€** soit 11% du crédit initial.

Cet article comporte 46 lignes de crédits. Se dégage néanmoins la ligne Fournitures consommables maternelles pour un total de - 10.050,00€.

62848 « Redevances pour autres prestations » : **31.780,41€** soit 10 % du crédit initial.

Redevance versée à la SAEMES dans le cadre de la DSP stationnement -33.467,97€ en fonction des recettes encaissées.

61521 « Entretien des terrains » : **28.349,29€** soit 53% du crédit initial.

Cette moins-value provient essentiellement du transfert du contrôle et de l'entretien des espaces de jeux d'enfants de l'article 61521 à l'article 615221 entretien des bâtis.

Chapitre 66 Charges financières

La moins-value constatée de **117.593,20€** est la résultante pour **73.738,76€** du remboursement anticipé indiqué plus haut qui induit une baisse des intérêts courus non échus suite à la réduction du capital emprunté restant dû.

Recettes

Les recettes réelles hors cessions (art 775) sont réalisées à 99% et dégagent une moins-value globale de **-596.490,15€**.

Ce résultat s'explique par deux moins-values de recettes :

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » pour -431.708,52€

Suivant le même dispositif déjà indiqué le produit attendu au titre de la clôture de la ZAC Porte de Gentilly n'a pas été encaissé en 2018 générant une moins-value de **426.994,00€**.

Chapitre 70 « Produits des services » avec -127.232,31€.

2018 est la première année de la réforme mettant en place le forfait post-stationnement. L'estimation faite à partir des données 2017 n'a pas été confirmée ce qui a généré une moins-value sur ce poste de **121.269,83€**.

Les cessions de biens (art 775)

Réglementairement le produit des cessions de biens se prévoit en section d'investissement mais l'encaissement s'opère en section de fonctionnement et est ensuite transféré en recette d'investissement par un mouvement pour ordre.

Le produit des cessions en 2018 est de **193.904,45€** correspondant aux encaissements des soldes versés aux actionnaires dans le cadre de la liquidation de la SEMASEP dont la Ville était actionnaire.

LEGS DEBRAY (Budget annexe)

L'exercice 2018 a initialisé les écritures comptables de dissolution du budget annexe legs Debray suite à la vente de l'hôtel Cécilia. Ces opérations s'achèveront en 2019 par le transfert du bien sur la Ville et sa sortie de l'Actif au regard de la recette issue de la cession.

Section de fonctionnement.

Dépenses totales : **41.095,46€**

Recettes totales : **41.095,46€**

Soit un **résultat de clôture de 0,00€**.

Afin de clore la section de fonctionnement, les recettes encaissées entre le 1^{er} janvier et la date de la cession, ont été versées intégralement aux légataires suivant les dispositions de legs.

Section d'investissement

Dépenses totales : **27.828,31€**

Recettes totales : **34.717,93€** correspondant à d'excédent 2017.

Soit un **résultat de clôture de 6.889,62€**.

Ce montant sera reversé à la Ville lors des opérations de dissolution opérées par le Trésor.